

Le cœur de Monsieur René François VISDELOU fait une halte dans l'église

Le dix neuvième d'Août 1715 à trois heures après midy a passé par cette ville un équipage portant le cœur de Haut et Puissant Seigneur René François VISDELOU, Seigneur Comte de BIENASSIS, Conseiller du Roy en ses conseils et Président au Parlement de cette province, accompagné de Messieurs Missire Jean ROBERT et Missire René MICHEL prestres qui ont désiré que le cœur fust déposé dans nostre église et y estre chanté l'office des morts et fait l'absolution ce que nous avons fait ayant esté recevoir le cœur à la descente du carosse conduit dans nostre église et ensuite reconduit pour estre porté en l'église d'ERQUY –

- Signé : J.BIGOT ptre, F.ROBERT ptre. René MICHEL ptre.

On ne peut pas être plus précis !

Le dimanche premier septembre 1715 est décédé Louis XIV Roy de France et de Navarre, âgé de 76 ans 11 mois 18 jours à Versailles.

Agression mortelle dans le Grand Chemin

NICOLAS Gilles, mari de -----que l'on dict estre né de Saint Briec sous les Iffs, décédé le 30 septembre proche la Ville BIZETTE ou il alla après avoir esté battu et blessé d'espée ou bayonnette le soir précédent dans le grand chemin à sept ou huict heures du soir, a esté ce iourd'huy second octobre 1718 inhumé par moy Pierre DELAHAYE ptre. De Montauban, en présence de Bertrand ROBLIN, Raoul PATRU, Pierre COUELLA et de plusieurs autres

Coup de tonnerre fatal

COLOMBEL Jacques, 30 ans environ, en son vivant mari de Janne CHAUVIN est décédé hier d'un coup de tonnerre au dessus de la métairie de la Maladrie a été ce vingtième juin 1734 inhumé dans le cimetièrre en présence de sa femme, de Jacques CHAUVIN son beau-frère, de Jean AUBRY son cousin et de plusieurs autres

Actes relevés sur microfilms

Monique BONNEFOY
Adh.0432

Le Sire était Seigneur de Campénéac

I - Extrait des registres de l'Officialité de Nantes

L'année du Seigneur 1552, comparut devant nous, Conseillers Souverains des Ducs de BRETAGNE, d'AURAY et de MORGAT, Louis du THEIL Haut et puissant seigneur du FAY DE BRETAGNE, Comte de RIEUX, Marquis de THIMIAC et des ROCHES-BARI TAUX, convaincu des crimes de bougrerie, sodomie, rapt et attentats sur la personne tant de femmes, d'enfants que d'hommes en âge de se défendre.

Soumis par notre Cour, à la question ordinaire et extraordinaire, l'accusé s'est contenté de rire, de boire au tonneau, et de proférer à l'adresse des juges force imprécations et propositions impies, offensantes et attentatoires aux oreilles pieuses.

Toutes procédures épuisées, avons en conséquence, fait droit aux conclusions de Maître Du DOUET Procureur Ecclésiastique, Seigneur du PLESSIS BALISSON et nonobstant les défenses présentées par Maître RENY RICHARD du Barreau de Sainte PLEIVE aux LOUPS, BRUGNE MICHEL du Barreau de DARDEFOL d'ANSE et de Maître BINET JEAN PIERRE Batonnier de Saint PIERRE des VEAUX unanimement déclaré le Sire du THEIL Louis, Seigneur du FAY DE BRETAGNE coupable des faits plus haut énoncés en foi de quoi l'avons condamné à être pendu haut et court par le col jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Cependant, considérant la longue suite de services rendus par les pères dudit LE FAY du THEIL Louis à notre auguste et puissante famille et prenant en égard l'antiquité et la noblesse des Seigneurs du THEIL, daignons transmuier en décollation simple, l'ignominieuse peine de pendaison prononcée ci-dessus A cet effet, commutons le Sire GISSQUET GERARD exécuteur de nos haut et basses œuvres.

Toutefois, décrétons que le corps du supplicié sera découpé en quatre quartiers lesquels seront jetés au feu, entièrement consumés, puis les cendres dispersées aux quatre aires du vent.

Et Maintenant que Dieu ait pitié de son âme

II - Relation de Maître COLLINET, Notaire Royal à Challans, lequel a dressé procès verbal de l'exécution de Louis du THEIL du FAY.

Le 14 d'Août 1552, Place du Bouffay à NANTES, devant un grand concours de peuple et la Cour Souveraine de BRETAGNE, toutes chambres réunies, le condamné est monté à l'échafaud d'un pas ferme, s'est agenouillé et a présenté sa tête sur le billot.



Mais tout soudain, il s'est relevé et a demandé au bourreau de satisfaire à une dernière requête à laquelle il fut fait droit.

Or donc, le condamné s'est relevé et s'est dirigé face au peuple. Là, tirant sa mentule, il compissa de droite et de gauche l'assistance en criant « Consumatum est ». Puis, tout inimitant, s'en revint, releva ses cheveux et mit sa tête sur le billot en déclarant au sire GISSQUET :

« Allons, GISSQUET, tu n'as pas tant bu aujourd'hui, un coup te suffira »

De quoi avons tiré 12 expéditions qui ont été adressées à nos Directions Départementales Ordinaires.

Texte envoyé par
Michel GISSQUET
Adh.0329

En septembre, L'abbé GUILOTIN revient.

La première publication (Souche 8 et 9) a porté sur une chronique des années révolutionnaires.

La seconde, transcrita ce que l'abbé Pierre Paul GUILOTIN a consigné concernant les lieux et édifices de Concoret, sur quelques usages et sur ses prêtres, ses trésoriers, sur le siège de Comper

